MEMORANDUM DE L'UNION D'IMPROVISATION THÉÂTRALE

Pour une meilleure reconnaissance de l'art théâtral instantané



L'Union d'Improvisation Théâtrale (UNIT) est une fédération regroupant des improvisateur·ices professionnel·les, des compagnies, et des structures, pratiquant ou programmant l'improvisation théâtrale dans toute sa diversité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après 2 ans d'existence et dans la perspective des élections à venir, nous vous invitons à parcourir ce Mémorandum. Après une brève présentation du secteur de l'improvisation théâtrale en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous concentrerons sur 3 axes :

- 1.L'amélioration des conditions des travailleur euses des arts en général, et en particulier des artistes improvisateur ices.
- 2.La reconnaissance et le soutien aux disciplines populaires et émergentes.
- 3.L'amélioration de l'accès aux pratiques artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'improvisation théâtrale professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles regroupe une vingtaine de compagnies ou regroupements d'artistes improvisateur trices professionnel·les. Le paysage de l'improvisation professionnelle se compose de deux grosses compagnies, regroupant chacune entre quarante et soixante comédien·nes professionnel·les, d'une douzaine de structures de plus petite taille, comprenant en moyenne 7 comédien·nes, ainsi que d'un grand nombre d'artistes proposant des créations théâtrales improvisées (nous ne parlons donc pas ici des groupes amateurs qui organisent également des spectacles).

Reconnaissance.

L'improvisation théâtrale n'a été reconnue comme discipline artistique que très récemment, en 2022, alors que la première compagnie professionnelle belge (la LIB) a été créée en 1985. Historiquement, le théâtre d'improvisation a tout de suite joui d'une reconnaissance populaire, mais a toujours été boudé par les acteurs du théâtre et la politique culturelle. Le secteur de l'improvisation théâtrale n'a été que très peu, voire pas du tout subsidié par les pouvoirs publics.

Spécificité du spectacle d'improvisation.

La particularité des créations improvisées est qu'un même spectacle **peut être joué sur de nombreuses saisons, sans jamais être identique** entre deux représentations. Le public est donc souvent amené à venir voir plusieurs fois le même spectacle : *le Match d'Impro, Armando, Zoom, Studio Impro, TaBoO, In the dark, Pride...*

C'est un secteur qui permet à un grand nombre d'artistes d'être au travail, sur de nombreuses années, en exploitant au maximum le potentiel d'un spectacle.

Lieux de diffusion.

Les spectacles d'improvisation théâtrale ont lieu dans **des espaces variés**: théâtres, centres culturels, cafés théâtres, bars, lieux associatifs... Ils peinent toutefois à trouver leur place dans la programmation des salles conventionnelles.

La grande majorité des spectacles vise des jauges entre 50 et 150 spectateur trices, et lorsque le lieu a déjà un public fidélisé, le taux de remplissage est bon. Une exception concerne le Match d'Impro, qui vise des salles beaucoup plus importantes, et parvient majoritairement à les remplir.

Rayonnement international.

Il existe de nombreux festivals internationaux d'improvisation théâtrale, en Europe ou dans le monde. En plus des différentes compétitions internationales de Matchs d'Impro, où les comédien nes belges acquièrent une belle réputation, d'autres types de festivals permettent de faire rayonner la qualité des créations improvisées. À ce titre, nous sommes largement en retard en Belgique en n'ayant pas les moyens financiers d'organiser des festivals professionnels internationaux, qui permettraient de rendre des invitations, de construire et de consolider l'image de la Belgique sur la scène improvisée mondiale. Le multilinguisme présent à Bruxelles permettrait pourtant très facilement de trouver un public pour un tel événement. Les invitations internationales sont ainsi souvent engagées par des amateurs, qui ont paradoxalement des moyens propres plus importants que les professionnels des arts de la scène pour s'offrir la mise en place de ce genre d'événements.

Les publics.

Comme les spectacles s'adaptent facilement à des lieux autres que des lieux dédiés, nous atteignons des publics qui n'iraient pas au théâtre. Lorsque nous jouons dans des institutions théâtrales, nous retrouvons également ce genre de public, qui est séduit par l'accessibilité et la spontanéité de ces créations. Nous constatons un intérêt grandissant des enseignant es pour ce type de spectacle, et nous retrouvons de plus en plus de public scolaire dans nos salles. Les spectacles improvisés sont ainsi une formidable porte d'entrée vers les créations théâtrales en général.

Améliorer les conditions des travailleur-euses des arts en général, et en particulier des artistes improvisateur-trices.

Améliorer les conditions de travail des travailleur euses des arts.

Tout comme le secteur des arts vivants en général, le secteur de l'improvisation théâtrale rassemble des interprètes (improvisateur trices, musicien nes, marionnettistes, etc.), des metteur euses en scène, des porteur euses de projet, des technicien nes, régisseur euses, des scénographes, des costumier ères, etc. Souvent, les artistes cumulent plusieurs de ces casquettes.

Chaque métier doit être valorisé et rémunéré en respectant la convention paritaire du secteur des arts du spectacle (CP304). Les aides financières doivent **prendre en compte les réels coûts de la réalisation des contrats de travail**, en ce compris les frais d'un secrétariat social reconnu ainsi que les cotisations d'employeur euses et d'employées, afin qu'il soit possible d'assurer le salaire minimum.

Nous demandons les moyens financiers nécessaires pour assurer une juste rémunération de tous les métiers entourant les créations en arts vivants.

Assurer le statut des travailleur euses des arts.

Depuis la dernière réforme du statut d'artiste mise pleinement en œuvre au 1er janvier 2024, la question des critères de renouvellement du statut inquiète les artistes. Les démarches obligatoires afin de justifier des activités professionnelles ne sont pas claires et les plateformes sur lesquelles les faire ne sont pas fonctionnelles. Les critères qui seront utilisés en commission des arts restent flous et peu accessibles aux travailleur·euses. Il est à l'heure actuelle impossible de faire valoir des revenus de l'année en cours, ce qui bloque l'accès aux attestations de travailleur·euses des arts pour les nouveaux·elles demandeur·euses. Il est difficile de mesurer la charge administrative qui va peser sur les artistes ces prochaines années pour produire des preuves de leur travail. Cette situation plonge les artistes dans une précarité, leur avenir financier étant incertain.

Nous demandons que le renouvellement de statut soit facilité et que les critères soient explicités.

Valoriser le travail de l'artiste improvisateur trice.

Un e artiste improvisateur trice est avant tout un e artiste. Iel doit avoir accès aux mêmes conditions de travail, salaires, soutiens, accès au statut que n'importe quel·les travailleur euses du secteur des arts vivants. Iel doit pouvoir valoriser toutes ses périodes de travail, sur l'ensemble du processus créatif : de la rédaction des dossiers de demandes de subventions, aux représentations, en passant par les périodes de répétitions, le travail de diffusion, adaptation et reprise...

Nous demandons la reconnaissance du travail des artistes improvisateur·trices et la valorisation de leur temps de travail.

Reconnaître et soutenir les arts populaires et les disciplines émergentes, dont l'improvisation théâtrale.

Augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à la Culture.

En 2022, trois nouveaux secteurs ont été reconnus: l'improvisation théâtrale, les arts de la marionnette (et assimilés) et l'humour. Ces reconnaissances ne peuvent aller sans une augmentation conséquente de l'enveloppe allouée aux arts vivants, sans quoi nous nous retrouvons à devoir partager une enveloppe déjà réputée trop faible pour couvrir les besoins du secteur. Cette situation place les différents secteurs dos à dos et freine les dynamiques transversales entre les disciplines.

De plus, depuis des décennies, les secteurs artistiques pointent du doigt la faiblesse des budgets alloués à la culture. Malgré une inflation massive, les montants des aides à la création sont toujours identiques (30.000 € pour les premiers projets, par exemple). Il est devenu impossible de couvrir les salaires des artistes sur l'ensemble de leur temps de travail avec de tels budgets. Il est urgent d'augmenter les aides à la création, à la diffusion, et à la reprise pour tenir compte des budgets réels d'une création en 2024, et de prévoir une indexation de ces aides.

Nous demandons le refinancement global de la Culture afin de pouvoir porter les ambitions culturelles du futur.

Créer des grilles d'évaluation adaptées au sein de la Commission des Arts Vivants.

La création de spectacles improvisés a des spécificités par rapport au théâtre traditionnel. À titre d'exemples : le temps de répétition s'étend après la création et les premières représentations, les équipes engagées sont souvent plus grandes que la distribution de chaque représentation, la diffusion des spectacles peut se faire sur de nombreuses saisons et de façon ponctuelle, etc. À l'heure actuelle, les critères d'évaluation des dossiers de demande de subvention ne permettent pas de valoriser nos spécificités. Au contraire, elles sont souvent pointées comme motifs de refus.

Nous demandons que les grilles d'évaluations des commissions d'avis prennent en compte les réalités de nos créations artistiques improvisées.

Désigner des expert·es en improvisation théâtrale au sein des commissions d'avis

Les dossiers déposés sont actuellement analysés par des expert·es issu·es du théâtre adulte, théâtre jeune public, théâtre action, conte, danse, arts forains, du cirque et de la rue, interdisciplinaire et humour. Celleux-ci souffrent d'une méconnaissance des réalités de la création théâtrale improvisée et n'ont, a priori, pas l'expertise nécessaire pour analyser ces dossiers. Notre secteur est par ailleurs victime des préjugés qu'ont les expert·es sur cette discipline.

Nous demandons que des expert·es en improvisation théâtrale soient désigné·es pour siéger au sein des différentes commissions d'avis.

Diversifier les propositions artistiques dans les institutions théâtrales.

Comme d'autres disciplines émergentes et populaires, les créations improvisées peinent à trouver leur place dans les programmations théâtrales en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette discipline, très ouverte au grand public, est pourtant une formidable porte d'entrée à la culture pour un public peu habitué aux salles de théâtre. Les publics jeunes trouvent une plus grande légitimité à aller voir ces formes-là. Programmer de telles œuvres participe à la démocratisation de la culture.

Nous demandons que les lieux subventionnés soient incités à programmer des arts populaires et des disciplines émergentes, dont l'improvisation théâtrale.

Favoriser la co-production par les structures subventionnées.

La création de spectacles nécessite des aides financières variées. Si les subventions publiques peuvent représenter une grosse part des budgets de création, les coproductions assurées par des structures subventionnées constituent une aide conséquente à la réalisation d'un projet. Or, les structures n'offrent que très peu de co-productions à des spectacles improvisés. Au-delà de l'aspect financier, ces coproductions créent des partenariats entre structures et artistes bien plus forts qu'un simple achat de représentation, et permettent aux artistes de s'ancrer dans l'écosystème culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous demandons que les structures subventionnées soient incitées à s'engager dans des co-productions de spectacles issus des arts populaires et des disciplines émergentes, dont l'improvisation théâtrale.

Soutenir l'achat de spectacles par les lieux de diffusion.

À l'heure actuelle, un grand nombre de spectacles, notamment d'improvisation, tournent dans les lieux de diffusion sur base d'un principe de partage de billetterie. Qu'elles soient subventionnées ou non, **les compagnies ne peuvent pas assurer une juste rémunération aux artistes** dans ces conditions. Ce fonctionnement place les compagnies et les artistes dans une situation de précarité, ne leur assurant pas les conditions financières pour produire des contrats qui respectent les conventions collectives. Cette réalité pèse lourdement sur les artistes et compagnies émergent·es, rendant l'entrée dans le milieu professionnel des travailleur·euses des arts compliquée.

Nous demandons que les lieux subventionnés soient incités à acheter les spectacles issus des arts populaires et des disciplines émergentes, dont l'improvisation théâtrale.

Soutenir la diffusion artistique dans les lieux culturels et non culturels.

Le droit à participer à la vie culturelle est un impératif des droits humains. Afin que chacun e puisse exercer ce droit, il est important que l'accès aux arts vivants, entre autres, soit facilité pour toustes. Les productions artistiques ne devraient pas être centralisées dans quelques grandes institutions, mais être diffusées dans d'autres lieux, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant une plus grande proximité avec les publics: tiers lieux, cafés-théâtres, bars, lieux publics, espaces associatifs, écoles, etc.

Nous demandons un soutien financier et logistique à la diffusion des créations artistiques dans des lieux alternatifs.

Permettre un meilleur accès aux financements publics.

Les aides obtenues par les artistes issu·es de notre secteur sont majoritairement des bourses. Ces aides sont ponctuelles et n'incitent pas les bénéficiaires à se salarier, ni leurs collaborateur·trices. Les montants sont faibles et ne permettent pas d'assurer des créations complètes. Si ces mécanismes ont permis dans un premier temps de rendre visible une diversité de propositions de théâtre improvisé, ils ne suffisent pas pour assurer la santé de notre secteur et il est nécessaire de permettre un accès généralisé à des aides plus conséquentes et pérennes, en ce compris des aides structurelles, des aides à la diffusion et à la reprise de nos spectacles.

Nous demandons un meilleur accès aux aides structurelles et aux aides à la diffusion pour les artistes issus des arts populaires et des disciplines émergentes, dont l'improvisation théâtrale.

Améliorer l'accès aux pratiques artistiques dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présence de l'improvisation théâtrale dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, **il est** capital que chaque élève ait accès à une pratique artistique. L'improvisation théâtrale est une très bonne entrée en matière dans la découverte des arts vivants, autant dans sa pratique active qu'en tant que spectateur trice. Elle est accessible à tous les niveaux socioculturels, ne nécessite aucun bagage culturel préalable, permet de valoriser les expériences et savoirs individuels spécifiques. Elle est ainsi un premier accès privilégié à la culture. Dans d'autres pays francophones, notamment en Suisse ou au Québec, des cours d'improvisation théâtrale sont proposés dans de nombreuses écoles, avec des répercussions positives sur les élèves.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, l'exclusion et l'échec scolaire, l'improvisation théâtrale permet de faire émerger les minorisées, de traiter de l'actualité, de créer une ouverture sur le monde artistique. Par ailleurs, son apprentissage permet de mettre en pratique toute une série de valeurs : le respect de l'autre, l'écoute, la tolérance, l'ouverture d'esprit, la découverte des autres, la connaissance de soi, la sincérité, la spontanéité, la confiance en soi, l'esprit de groupe, la solidarité, le partage, l'exigence, le plaisir, l'engagement, l'exploration, l'innovation, la passion...

Nous demandons que l'improvisation théâtrale soit intégrée en tant qu'outil pédagogique transversal au sein du cursus scolaire obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Diffusion de spectacles improvisés dans les écoles et en temps scolaire.

La diffusion de spectacles dans les écoles ou pendant le temps scolaire est actuellement grandement conditionnée à l'accès au mécanisme d'aide "Théâtre à l'école" et à la programmation aux Rencontres du Théâtre Jeune Public de Huy. Or, à l'heure actuelle, **les critères de sélection** incluent que chaque représentation soit identique à celle présentée au jury, **rendant l'accès presque impossible pour des spectacles d'improvisation**. Ces spectacles ont pourtant une structure et une dramaturgie fixes, malgré le fait que leur narration soit différente à chaque représentation.

Nous demandons à ce que les critères de sélection du mécanisme d'aide "Théâtre à l'école" et la sélection aux Rencontres du Théâtre Jeune Public de Huy tiennent compte de nos spécificités.

Accès à la formation en improvisation théâtrale dans les hautes écoles.

Les artistes du secteur sortent indifféremment de toutes les écoles professionnelles de la FWB: Conservatoire de Bruxelles, Arts² (Conservatoire de Mons), Conservatoire de Liège, INSAS, IAD, mais aussi Klein Académie, Lassaad, les cours Florent... Les cours d'improvisation ne sont que très peu, voire **pas du tout proposés dans les hautes écoles artistiques**. L'improvisation théâtrale est à la fois une technique qui peut être utilisée comme outil dans des créations théâtrales traditionnelles et une discipline artistique qui peut aboutir à des créations de spectacles improvisés. Sa place dans les cursus de formation des futur·es comédien·nes nous apparaît comme fondamentale et nécessaire.

L'absence de formation participe au manque de reconnaissance de l'improvisation auprès du secteur théâtral professionnel et dans le paysage théâtral professionnel.

Les différentes structures de notre Fédération sont donc dans l'obligation d'assurer elles-mêmes la formation des comédien nes professionnel les à la pratique de l'improvisation alors même qu'elles ne sont ni soutenues, ni subsidiées pour cela.

Nous demandons à ce que les hautes écoles artistiques soient incitées à intégrer l'improvisation théâtrale dans leur cursus et valorisent celle-ci comme un débouché artistique professionnel.



Prenons rendez-vous pour en parler : unionimprovisationtheatrale@gmail.com

Union d'Improvisation théâtrale • Rue de Fierlant, 120 - 1190 Forest www.unionimprovisationtheatrale.be • unionimprovisationtheatrale@gmail.com